

contrôle antidopage. À la section sur les procédures d'appel, on dresse une série de mesures à prendre.

On expose en détail les procédures en ce qui touche une réclamation à la suite de l'obtention d'un résultat positif, les mesures à prendre relativement à une procédure d'appel et d'arbitrage, qui couvrent notamment la tenue des rencontres avec l'arbitre, ainsi que les dispositions en ce qui a trait à la communication entre l'arbitre et les parties et celles concernant l'audience. C'est donc dire que les parties impliquées dans l'élaboration de ces méthodes devront les réviser à la lumière des recommandations du juge Dubin.

J'aimerais m'attarder maintenant sur la situation qui existe au sein des organismes nationaux de sport que j'ai mentionnés précédemment.

À l'heure actuelle, monsieur le Président, la plupart des organismes de sport nationaux et provinciaux au Canada ont déjà des procédures quelconques pour résoudre les litiges, lesquelles permettent aux athlètes et au public en général de contester les décisions des organismes en cause.

De façon générale, le caractère d'indépendance qu'offre à l'organisme ces procédures d'arbitrage peut susciter la critique, puisque celles-ci ont été établies par l'organisme même dont la décision est contestée. Cependant, monsieur le Président, ces procédures, à vrai dire, sont considérées généralement comme suffisamment objectives et équitables.

Les difficultés quant à l'impartialité surgissent lorsqu'une contestation présentée par un athlète ou quelqu'un d'autre est dirigée précisément au même organisme qui a statué sur la décision originale. Il faut dire que la plupart des organismes nationaux et provinciaux reconnaissent cette situation et il arrive qu'ils soumettent la question en litige à un autre groupe de personnes au sein même de l'organisme de sport.

Par ailleurs, les organismes plus ouverts à la question fondamentale, et c'est probablement une minorité à ce moment-ci, soumettent le litige à un groupe dont les personnes sont choisies, en tout ou en partie, par les parties en litige, comme c'est la situation en ce qui regarde l'arbitrage.

Pour aller plus à fond dans mon analyse, monsieur le Président, je voudrais aborder maintenant les différents genres de procédures de grief, d'appel et d'arbitrage que l'on retrouve dans le système sportif canadien à l'heure actuelle.

L'ajournement

Parmi ces procédures, on compte notamment les jurys d'appel qui sont chargés de réexaminer les décisions des officiels et d'autres personnes concernant la conduite d'une compétition. Il y a aussi des procédures d'arbitrage et d'appel qui permettent aux intéressés de contester les décisions d'un organisme de sport, par exemple à l'égard de l'admissibilité d'un athlète à la compétition lorsque celui-ci fait l'objet d'allégations selon lesquelles il aurait contrevenu aux règles de l'amateurisme qui existent dans le sport en cause.

Il existe aussi des procédures d'appel. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de vous interrompre.

[Traduction]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, le 7 juin dernier, pendant la période des questions, j'ai demandé au ministre de l'Énergie ce qu'il entendait faire pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Je lui ai plus précisément demandé s'il partageait l'avis de son collègue, le ministre de l'Environnement, qui s'était engagé à stabiliser les émissions de dioxyde de carbone à leur niveau actuel d'ici l'an 2000.

Le ministre de l'Énergie a esquivé ma question en parlant des consultations menées en vue de l'élaboration du Plan vert. Dans ma question supplémentaire, j'ai de nouveau demandé au ministre s'il approuvait le projet du ministre de l'Environnement et s'il avait, lui aussi, un plan pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Le ministre a encore une fois esquivé ma question.

N'ayant pu obtenir de réponse satisfaisante, je pose de nouveau la question ce soir en espérant que le ministre ou le secrétaire parlementaire puisse me fournir des réponses claires.